



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2025 – 01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 14 OCTOBRE 2024

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 17 février 2025 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- **Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2024**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 17 février 2025

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

